



A Paris, le 4 août 2023

Dissolution du conseil départemental de l'ordre du Cantal : Désignation d'une délégation d'élus du CNOMK

Suite aux élections des conseils départementaux de l'ordre des masseurs-kinésithérapeutes du 8 juin 2023, une carence d'élus a été constatée au sein du conseil départemental de l'ordre du Cantal (CDO 15) ce qui empêche la structure d'assurer ses missions de service public comme l'impossibilité d'être à ce jour inscrit au tableau du CDO 15 et de débiter leur activité ou encore d'en être radié. Afin de mettre fin à cette situation de blocage, et sur proposition du Conseil national de l'ordre des masseurs-kinésithérapeutes, Monsieur Jean-Sébastien SOUCHAIRE a démissionné de ses fonctions d' élu du conseil départemental de l'ordre des masseurs-kinésithérapeutes du Cantal (CDO 15).

Dès lors, conformément aux dispositions de l'article L. 4123-10 du code de la santé publique, le Conseil national de l'ordre des masseurs-kinésithérapeutes a proposé en urgence au directeur général de l'agence régionale de santé Auvergne-Rhône-Alpes de prononcer la dissolution du CDO 15 et de nommer une délégation composée de quatre membres qui assurera les fonctions du CDO 15 jusqu'à l'élection d'un nouveau conseil organisé par le Conseil national de l'ordre des masseurs-kinésithérapeutes, à savoir madame Sophie DI GIORGIO, trésorière générale du CNOMK, madame Brigitte VINCENT, secrétaire du CNOMK, élue nationale de la région Auvergne-Rhône-Alpes et présidente du conseil départemental de l'ordre des masseurs-kinésithérapeutes de Haute-Savoie, monsieur Gilles MARCHIANO, secrétaire adjoint du CNOMK, et monsieur Pierre RIGAL, secrétaire adjoint du CNOMK.

En date du 4 août 2023, le directeur général de l'agence régionale de santé Auvergne-Rhône-Alpes a dissout le CDO 15 et nommé les quatre membres cités ci-dessus qui assurent désormais les fonctions du CDO 15 jusqu'à l'élection le 29 novembre 2023 d'un nouveau conseil organisé par le CNOMK. La délégation peut être contactée à l'adresse mail suivante : cno-delegation.cdo15@ordremk.fr.

Le Conseil national de l'ordre des masseurs-kinésithérapeutes poursuit son engagement auprès des patients afin de leur permettre une continuité des soins et ainsi répondre au mieux aux besoins de santé de la population.